

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions et de gestion des listes électorales permet désormais aux citoyens de s'inscrire tout au long de l'année et de pouvoir ainsi participer aux derniers scrutins organisés.

En revanche, pour pouvoir voter aux élections Européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, la date limite de prise en compte d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée le samedi 30 mars 2019 au secrétariat de la Mairie de 10h00 à 12h00.

Pour information : Une nouvelle carte électorale avec un numéro unique sera attribuée.